# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## professions de santé

Question écrite n° 7893

### Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les modalités du futur « examen national classant » consécutif à la réforme du concours de l'internat de médecine. En effet, les étudiants qui sont actuellement en cinquième année nourrissent de grandes inquiétudes quant à la mise en place de cet examen qui aura lieu dans moins de dix-huit mois. Ils réclament notamment une plus grande liberté dans le choix de leur poste d'interne, la mise en place de sept centres d'examen et la suppression de l'épreuve d'analyse d'article. Ils souhaitent également que les étudiants qui redoublent puissent repasser les épreuves dans les mêmes conditions que lors de leur première tentative. En conséquence, il lui demande quelles seront les modalités précises de cet examen qui revêt une très grande importance pour des milliers de futurs médecins.

### Texte de la réponse

Les interrogations suscitées par la réforme des études médicales de troisième cycle et des modalités d'organisation des épreuves classantes permettant l'accès à l'internat ont retenu toute l'attention. Les mesures réglementaires nécessaires pour mettre en oeuvre cette réforme sont en cours de concertation, notamment avec les représentants des syndicats d'étudiants et le corps enseignant. Les demandes formulées par les étudiants en médecine ont été examinées et ont fait l'objet d'un protocole signé le 14 novembre 2002. Les modalités d'organisation et de mise en place de ces décrets font actuellement l'objet de travaux menés conjointement avec le ministère de l'éducation nationale, auxquels ont été étroitement associées les organisations syndicales représentatives des étudiants en médecine. Les textes concernant cette réforme des études médicales seront prochainement publiés au Journal officiel de la République française.

### Données clés

**Auteur :** M. Alain Rodet
**Circonscription :** Haute-Vienne (4e circonscription) - Socialiste
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 7893
**Rubrique :** Enseignement supérieur
**Ministère interrogé :** santé
**Ministère attributaire :** santé

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 2 décembre 2002, page 4586
**Réponse publiée le :** 14 avril 2003, page 3039